



**PARQUET DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 10 octobre 2025

Communiqué de presse

Le 9 octobre 2025, ont été présentées à un juge d'instruction de la JNALCO deux hommes à qui il est reproché d'avoir géré un **casino illicite en ligne ayant généré près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires depuis 2021**. Ils ont été mis en examen pour les infractions de réalisation en bande organisée d'opération de jeux d'argent et de hasard prohibés (délit faisant encourir 7 ans d'emprisonnement et 200 000 euros d'amende), offre illicite de jeux d'argent et de hasard en ligne (délit faisant encourir 3 ans d'emprisonnement et 90 000 euros d'amende), blanchiment d'argent en bande organisée (délit faisant encourir 10 ans d'emprisonnement et 750 000 euros d'amende ou la moitié de la valeur des biens blanchis), publicité en faveur d'un site de paris ou de jeux d'argent et de hasard non autorisée, (délit faisant encourir 10 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende ou 4 fois le montant des dépenses publicitaires). Ils ont été placés en détention provisoire.

Le 24 Juillet 2024, le parquet de la JNALCO avait saisi le **Service Central des Courses et Jeux (SCCJ)** de la Direction nationale de la police judiciaire. **L'Autorité Nationale des Jeux (ANJ)**, avait en effet signalé au parquet des faits d'offre illicite de jeux d'argent et de hasard en ligne par le casino « Crésus », exploité par deux sociétés domiciliées à Curaçao et à Chypre ne disposant d'aucun agrément ministériel français les autorisant à commercialiser ces jeux. Or plus de 98% de l'activité s'adressait à des résidents français, représentant plus d'1 million de visites mensuelles. Les mises en demeure de l'ANJ sont restées vaines, et le blocage du site a été suivi de la création de sites miroirs.

Une information judiciaire a été ouverte le 3 janvier 2025 et les investigations du SCCJ, l'OFAC (Office anti-cybercriminalité) en appui, ont révélé l'existence de quatre autres casinos en ligne : Jackpot Bob, Lucky 8, casino-privé et Olympecasino. Les joueurs se sont plaints de l'impossibilité de retirer leurs gains, **le préjudice total des personnes identifiées s'élève à 201 755 euros. Des dépôts de joueurs ont été constatés à hauteur de 237 millions d'euros pour la seule année fiscale 2022-2023**. L'analyse des comptes crédités en république tchèque a révélé la trace de réception de 92,6 millions d'euros par de nombreuses sociétés via virements bancaires entre le 21 Février 2022 et le 23 Mai 2025.

Des perquisitions et saisies de comptes bancaires ont pu être effectuées chez l'un des deux ressortissants français à Chypre soupçonnés d'être les gérants, dans le cadre de la coopération judiciaire avec la République de Chypre sous l'égide d'Eurojust.

**Laure BECCUAU,
Procureure de la République**

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr